

Chefs de famille voici vos droits.

Numéro d'inventaire : 1979.18644.2

Auteur(s) : Phili

Type de document : affiche

Éditeur : Office de Publicité Générale (Paris)

Date de création : 1942 (vers)

Inscriptions :

- nom d'illustrateur inscrit : Phili

Description : Voir également n° 2000.0862 et 79.18644 (1). Affiche papier illustrée en couleurs sur fond marron. Bord droit déchiré. Cf. image numérique

Mesures : hauteur : 1145 mm ; largeur : 760 mm

Notes : 8 vignettes décrivant les droits des "chefs de famille". Pour chaque droit, une illustration et du texte. Droits explicités pour les situations suivantes et selon le nombre d'enfants: s'il ne rentre qu'un seul salaire au ménage, allocations familiales, transmission du patrimoine, suppression de l'impôt, abattement sur le loyer, réductions sur les chemin de fer, et situation de fonctionnaire. Au n°10: "L'Etat a fait beaucoup pour vous, il fera encore davantage, mais pour que la France renaisse, il faut en réclamant vos droits passer à vos devoirs, et apporter votre concours aux associations familiales". Inscrit en bas de l'affiche, liste des endroits où s'adresser.

Mots-clés : Protection de la famille, de la mère et de l'enfant
Instruction civique, secourisme et prévention routière

Autres descriptions : Langue : Français
ill. en coul.

SECRETARIAT D'ÉTAT À LA FAMILLE ET À LA SANTÉ COMMISSARIAT GÉNÉRAL À LA FAMILLE

CHEFS DE FAMILLE VOICI VOS DROITS



1 S'IL NE RENTRE QU'UN SEUL SALAIRE AU MÉNAGE, vous recevrez l'ALLOCATION de SALAIRE UNIQUE (de 10% à 30% du salaire moyen suivant le nombre d'enfants).



2 ALLOCATIONS FAMILIALES 10% du salaire moyen départemental pour le 2nd enfant, 20% au 3rd, 30% au 4th et par enfant au delà.



3 TRANSMISSION de votre PATRIMOINE : ABATTEMENT à la base: proportionnel au nombre d'enfants. Si vous héritez, réduction de droits de 75% pour 3 enfants, 100% pour 4 enfants.



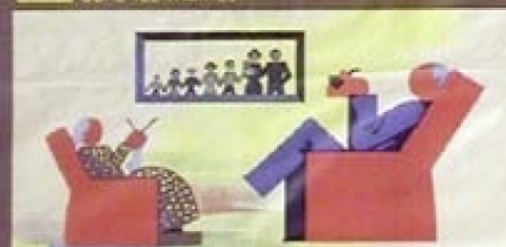
4 SUPPRESSION de L'IMPÔT sur les salaires à partir de 4 ou 5 enfants. RÉDUCTION sur les impôts directs. Les allocations familiales sont EXEMPTÉES DE TOUT IMPÔT.



5 Dans certaines communes, ABATTEMENT sur le loyer matriciel servant de base à la Contribution Mobilière (à Paris 800 frs. par enfant) - Formules dans les Mairies.



6 RÉDUCTIONS sur les CHEMINS DE FER de 30% pour 3 enfants, 40% pour 4 enfants 50% pour 5 enfants, 75% à partir du 6th enfant



7 FONCTIONNAIRES, votre pension d'ancienneté tiendra compte du traitement familial et elle sera majorée de 10% pour 3 enfants élevés jusqu'à 16 ans et de 5% en plus pour chaque enfant en plus.



8 L'ÉTAT A FAIT BEAUCOUP pour vous, il fera encore DAVANTAGE, MAIS, pour que la FRANCE RENAISSÉ, il faut en réclamant VOS DROITS, PENSER à VOS DEVOIRS et apporter votre concours aux ASSOCIATIONS FAMILIALES.

ADRESSEZ-VOUS : À VOTRE MAIRIE
OU À VOTRE PRÉFECTURE
OU À M. LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL À LA FAMILLE
OU AU SIÈGE DE L'ASSOCIATION FAMILIALE LE PLUS PROCHE

